

16 FCV-Moanda-Mounana

Franceville/Cour d'appel judiciaire

Cinq magistrats promus installés dans leurs fonctions

N.O.

Franceville/Gabon

CINQ magistrats - un président de chambre, trois conseillers de la Cour d'appel et un substitut général - promus à la Cour d'appel judiciaire de Franceville, lors des Conseils supérieurs de la magistrature des 27 juin et 17 octobre 2016 à Libreville, ont été officiellement installés dans leurs fonctions le mardi 8 novembre dernier. L'audience solennelle y relative était présidée par le premier président de ladite Cour, François Nguia.

La cérémonie a eu lieu dans la salle d'apparat du tribunal de Première instance de Franceville, en présence du gouverneur de la province du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, et de plusieurs autorités politiques, administratives et militaires locales, en l'occurrence l'édile de Franceville, Roger Ayouma, le préfet de la Mpassa, Yvon Gustave Charles Poyo, le président du Conseil départemental Edouard Pouta, les chefs de corps des forces de défense et de sécurité.

La rentrée judiciaire ayant eu lieu au Palais de



Photo : Nadège Ontounou

L'audience était présidée par le 1er président de la Cour d'appel, François Nguia (centre)...



Photo : Nadège Ontounou

...en présence des autorités locales, en tête desquelles le gouverneur Jacques Denis Tsanga.

justice de Libreville pour l'ensemble des juridictions du pays, la Cour d'appel judiciaire de Franceville a centré la cérémonie sur l'installation des magistrats promus à la dite Cour, conformément aux dispositions de l'article 12 du statut des magistrats. Ainsi, l'ancien procureur de la République près le tribunal de Makokou, Alain Georges Moukoko a été installé aux hautes fonctions de substitut général. De même, Roch Philippe Djeno et Carine Lomintinda Ndjole (qui reviennent du tribunal de Première instance de Koula-Moutou) ainsi que Haurelia Linda Kouakele Otha (ancien substitut général du parquet de Franceville) ont été installés comme conseillers. Enfin, Frédéric Mounanga a été



Photo : Nadège Ontounou

Les magistrats promus.

installé en qualité de président de Chambre. A cette occasion, le procureur général, Félix Bangoussou, a rappelé dans son réquisitoire quelques règles d'éthique. « Je vous demande, chers collègues, au moment où vous intégrez le deuxième palier de notre ordre juridictionnel, de ne ménager aucun ef-

fort pour mériter la confiance que les plus hautes autorités de ce pays, en tête desquelles le président du Conseil supérieur de la magistrature, ont placée en vous. Vous devez faire preuve de disponibilité, d'objectivité, de célérité et de probité, lorsque vous aurez à examiner les constatations

qui seront soumises à votre arbitrage. Ne vous laissez pas influencer par des considérations partisans. Votre mission étant le droit, vous devez faire preuve d'impartialité... », a-t-il indiqué.

CONSEILS Pour sa part, le premier président de la Cour d'appel judiciaire, François Nguia, soucieux d'une justice de qualité, a rappelé solennellement les règles de procédures qui permettent à toute partie mécontente d'une décision rendue, de faire appel. Tout en précisant que les cas d'ouverture de l'appel sont généralement limités à la violation d'une règle de droit, de procédure ou à la dénaturalisation, à l'interprétation erronée des éléments de fait du dossier.

M. Nguia en a profité pour

rappeler les missions qui incombent aux juges d'appel devenus juges du deuxième tour, d'un deuxième procès, qui consistent à réguler la bonne application du droit et de procédure, à censurer, corriger, infirmer ou confirmer la sentence de première instance. « A l'heure où les justiciables se plaignent de l'engorgement des juridictions et des lenteurs des procédures, avec pour corollaire la surpopulation carcérale en matière pénale, la réflexion sur la temporalité de l'activité judiciaire est plus que jamais d'actualité. Car, le temps demeure le baromètre de l'action », a déclaré François Nguia.

Non sans exhorter les magistrats à prioriser la conduite des contentieux les plus sensibles, les plus lourds d'enjeux, ceux dont les délais sont les plus exigeants, les plus rigides, etc.

A l'endroit des promus, il a donné quelques orientations. « Outre les qualités que lui a conférées la nature de son esprit, le juge fait intervenir ses qualités acquises, sa culture générale, la bonté de son cœur, les considérations d'humanité et d'équité... », a dit François Nguia.

Tribunal de Première instance

Les nouveaux magistrats et greffiers intègrent le tribunal

N.O.

Franceville/Gabon

LES MAGISTRATS promus et les greffiers nouvellement sortis de l'Ecole nationale de la magistrature ont pris officiellement leurs fonctions au sein du tribunal de Première instance de Franceville. Les premiers ont été installés officiellement, tandis que les seconds ont prêté serment. C'était au cours d'une audience solennelle présidée par le responsable du tribunal de Franceville, Frédérique Ndombi épouse Bitar, le mardi 8 novembre 2016. Le ministère public était représenté par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, Gilbert Mbarangolo.

La salle d'apparat de l'installation a servi de cadre à cette cérémonie rehaussée par la présence des autorités provinciales, dont le gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, le maire de la commune de Franceville, Roger Ayouma, le préfet de la Mpassa, Yvon Gustave



Photo : Nadège Ontounou

L'audience solennelle était présidée par le président du tribunal Frédérique Ndombi, épouse Bitar (centre)



Photo : Nadège Ontounou

Le procureur de la République, Gilbert Mbarangolo expliquant le rôle du tribunal.

Charles Poyo, le président du Conseil départemental, Edouard Pouta, les chefs de corps des forces de défense et de sécurité, le procureur général près la Cour d'appel, Félix Bangoussou, le premier président de la Cour d'appel, François Nguia.

Conformément aux prescriptions de la loi 12/94 portant Statut des magistrats, les impétrants, composés de cinq juges, d'un procureur de la République adjoint, d'un substitut du procureur, d'un juge d'instruction et de six greffiers ont donc prêté serment devant un parterre



Photo : Nadège Ontounou

Prestation de serment des greffiers.

de personnalités, à la faveur d'une deuxième audience solennelle qui a

suivi celle relative à l'installation des magistrats nommés à la Cour d'appel

(lire par ailleurs).

Occasion pour le procureur de la République de tirer la sonnette d'alarme quant aux situations gênantes occasionnées par certaines autorités de la place, à la moralité peu conforme, notamment les hommes pervers qui nourrissent des «appétits» pour les mineures. Aussi, Gilbert Mbarangolo a-t-il demandé à la première autorité provinciale de procéder à la sensibilisation de ses administrés, pour que les faveurs du tribunal ne soient plus sollicitées dans ce genre de cas.

Au cours de leur prestation

de serment, les greffiers se sont engagés à remplir fidèlement leurs fonctions et à ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à leur connaissance à l'occasion de l'exercice de celles-ci. La présidente du tribunal a saisi cette opportunité pour rappeler aux nouveaux greffiers le secret professionnel auquel ils sont astreints.

« Nous mesurons la délicatesse de vos missions, car nous savons que vous assistez les magistrats, vous êtes les garants, les authenticateurs des procédures. Vous êtes en charge de toutes les tâches matérielles de rédaction, de reproduction des actes et de mises en œuvre de procédures de justice, les gardiens des archives du tribunal. Sachez recevoir les justiciables, les renseigner au mieux, soyez à leur écoute et surtout à leur service. Faites preuve d'intégrité, cultivez le goût du travail bien fait et soignez votre comportement », a souligné Frédérique Bitar. Non sans rassurer les impétrants quant au soutien de leurs collègues anciens du tribunal.